RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Le président de l'Université Marie et Louis Pasteur,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 26/06/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 10/07/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 9, en Economie et gestion, de la composante IUT Besançon-Vesoul est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CASSAGNE	CEDRIC	CERTIFIE	H4100
Mme	COCHARD	ANNE-LISE	AGREGE	H8010
Mme	GASNER-BOUQUET	MARIE-HELENE	MCF	6
Mme	GUINCHARD	CHRISTELLE	P.L.P.	H8035
M.	JEANNIN	THOMAS	MCF	60

M.	RUAT	THIBAULT	MCF	6
M.	SOMMER	JEAN-LUC	AGREGE	H1414
Mme	VERNEREY	OCÉANE	MCF	5

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 22/10/2026

Le président de l'université,

Hugues DAUSSY

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR
République française

Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel
25030 Besançon cedex
Tél. : 03 81 66 66 66 – **www.umlp.fr**